



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 3 février 2025 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

- La demande concerne l'immeuble constitué du lot 2 674 809, situé au 565 rue Brême, dans la zone RFVR-6.

La demande consiste à permettre la construction d'une résidence avec un pourcentage d'occupation au sol de 16,3%, alors que la grille des normes d'implantation par zone du *Règlement no 474 de zonage* édicte que le pourcentage d'occupation maximale dans la zone RFVR-6 est de 15%. Cette demande a pour effet de permettre la construction d'une résidence de 17.37 mètres de largeur et d'une largeur de 9.9 mètres, située à 7.8 mètres de la limite de propriété avec la rue Brême et à 16.25 mètres de la limite de propriété avec le lac Desmarais.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse urbanisme@sddb.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du lundi 3 février 2025 à 19 h 30.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 14 JANVIER 2025**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe